

JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

REDIGÉ

PAR MM. DAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN
C. DEPRÉMERY, L. DUBEUX, DUGAT, DELAURIER
GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, STAN. JULIEN
MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHI, S. MUNK, REINACD
L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME XII



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LVIII

Messire pelerin revient du pèlerinage ; il en conserve toute la rouerie dans ses yeux. Sa paupière cligne encore ; ses moustaches frémissent et sa main a des gestes sournois. Si vous vous laissez prendre au pèlerinage du pelerin, je vous dirai : que ceux qui ont un trou aillent s'y cacher.

Le même proverbe existe à Tunis, mais sous une forme un peu plus concise. Je le citerai tout au long, afin que vous puissiez comparer les deux textes :

سیدی الحاج حج ومایر الحج علیه
الغزوة والعمرة ما زالت فيه
والی عنده غار یمشی يتوسع فيه

Quant à l'autre dicton, qui résume en quelque sorte la pensée contenue dans le premier, il stigmatise d'un seul coup, et plus hardiment encore, la fausse dévotion. On peut le traduire ainsi :

حج وزمزم و جاء للبلاء مخزوم

Après avoir vu les lieux saints et bu de l'eau de Zemzem, il revient frais et dispos pour faire le mal.

Zemzem, comme on le sait, est le nom du puits situé près du temple de la Mekke. Les gens du peuple en ont fait un verbe en manière de plaisanterie, et ils disent *zemzém* pour indiquer que l'on boit de l'eau du puits sacré.

Recevez, etc.

A. CHERBONNEAU.

SPÉCIMEN d'un acte de vente passé à Constantine, l'an 1095 de l'hégire, entre Bilkassem et le seiid Abd-el-Krim el-Fekoun, cheikh de l'islamisme.

Le parchemin dont j'offre ici la traduction provient des archives d'une famille, la famille des Ben el-Fekoun (*vulgo* Ben-Lefgoun), qui joua un rôle si important à Constantine sous le gouvernement des Beys, et sut conserver pendant

plus de trois siècles le titre de *sheikh el-islam*, شيخ الاسلام, « pontife de l'islamisme ». J'ai pensé que ce document serait d'autant mieux accepté qu'il se rapporte à un personnage recommandable par sa science. C'est, en effet, au seiid Abd el-Krim que l'on doit l'ouvrage intitulé : *Sinan el-hidaia fi had men edda'a el-ouilaia* « Les voies de la vertu, ou histoire des marabouts de l'Afrique septentrionale. » Si Hamouda, qui eut l'honneur d'être nommé hâkem de la ville en 1838, est un descendant de la maison des Ben el-Fekoun, ابن الفكون. Les trésors que renferme sa bibliothèque n'ont pas peu contribué à faire connaître son nom de tous les orientalistes de l'Europe. Voici l'acte :

• Louange à Dieu !

• L'honorable Bilkassem, fils de défunt Nâcer el-Aïchaoui, propriétaire des cinq pièces de terre ci-après désignées :

• 1° Ben el-Azara ; 2° Ain-Guettâra ; 3° El-Ra'ara'a ; 4° Ressila ; 5° Khemâkhèm, et situées, les quatre premières dans le pays des Zerdazas, la cinquième sur le territoire de l'Oued ez-Zitoun « ruisseau des oliviers », à l'est de la ville de Constantine, *extra muros*, lesquelles pièces de terre lui ont été transmises par son père susnommé à titre d'héritage, déclare les avoir vendues au cheikh el-islam le seiid Abd el-Krim el-Fekoun, avec toutes leurs attenances, appartenances et dépendances, tant intérieures qu'extérieures, terrain labourable et sol inculte, arbres, pierres et cailloux.

• Cette vente est authentique, valable, régulière, complète, entière et définitive; elle est libre de toute servitude, sans faculté de réméré « moukouf », et consentie moyennant la somme de cinquante réaux, grande monnaie et valeur supérieure (*kbirst ed-darb ou'l-âdad, darb en-naçâra*).

• Le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur l'intégralité de ladite somme, et il lui en donne bonne et valable quittance.

• Il lui fait, en outre, entier abandon de la chose vendue. L'acquéreur, en prenant possession, est substitué aux lieu

et place du vendeur, et jouira exclusivement de l'immeuble comme seul et véritable propriétaire.

« Le marché n'a été conclu qu'après vérification des lieux et reconnaissance des limites; il est rédigé conformément à la *soanna*, aux termes de laquelle il demeure sans réserve aucune de répétition quelconque.

« Les témoins du présent certifient l'individualité des parties. Bilkassem est un homme fait, brun, de petite taille, marqué de la petite vérole, *ei-djedri*, tatoué sur le nez et sur le revers de la main droite. Le dernier tatouage affecte la forme d'un burnous, *ouchem chebali el-burnous*.

« Écrit dans la dernière décade de redjeb, l'an 1095 (de J. C. 1678).

« Témoins assesseurs : Mohammed ben el-Reribi, Kâcem ben Kemmad. »

Nota. Le sceau du cadî est illisible.

A. CHERBONNEAU.

LE GULISTAN OU *LE PARTERRE DE ROSES*, par Sa'di, traduit du persan par C. Defrémery; Paris, Didot, 1858; 1 vol. in-12.

Les chefs-d'œuvre de la littérature orientale sont restés jusqu'à ce jour le domaine exclusif de l'érudition, ou le thème des exercices de l'école. Les essais tentés en Europe pour en populariser la lecture ont eu d'assez médiocres résultats, et peut-être faut-il rechercher la cause de l'indifférence du public dans le caractère trop scientifique de ces travaux, plutôt que dans l'impossibilité de vulgariser le génie et les mœurs littéraires de l'Asie.

Un des plus savants et des plus zélés collaborateurs du *Journal asiatique*, M. C. Defrémery, a essayé de combler cette lacune pour le plus grand poète de la Perse, et il s'est acquitté de cette tâche avec le talent et la sagacité qui recommandent tous ses travaux. Quelque aisée que semble au premier abord l'intelligence du *Gulistan*, traduit et commenté